

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE  
DE  
**CORNEILLA DE CONFLENT**

**PROJET DE  
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1  
DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

**“MISE À DISPOSITION DU PUBLIC”**  
Article L.123-13-3 du Code de l'Urbanisme

Un dossier relatif au projet de modification simplifiée du  
PLU est mis à la disposition du public, un registre  
est également ouvert pour la formulation  
d'observations.

Ces documents sont mis à disposition du public dans  
les locaux de la Mairie aux heures habituelles  
d'ouverture pour une durée d'un mois à compter du  
**28 OCTOBRE 2014**